

ASSEMBLEE GENERALE de tous les personnels de la solidarité

Quimper, le 17 mai 2005

ET L'ETHIQUE ?

Les actions menées en 2003-2004 ont permis d'obtenir des postes supplémentaires, et une nouvelle organisation du travail. Les appels à mutation sont en cours. Parallèlement, une instance de déontologie a vu le jour, suite à notre demande de comité d'éthique.

Vendredi 3 juin de 13h30 à 16h30
Mairie de Châteaulin

La loi Perben 2 commence à produire ses effets. Les collègues sont confrontés à des demandes d'information de la part de la police, de la gendarmerie. Quelles informations peut-on donner, qui les donne, à quelles conditions ? Ce n'est pas à chacun individuellement de se retrouver face à ces questions. Notre employeur doit se positionner et mettre des garde-fous.

Deux groupes de travail concernant l'informatique et le travail social ont été créés, où en sont-ils ? Logiciel d'accueil : qui saisit, pour quoi faire, avec quelle formation ?

- **Conséquences de la loi Perben 2**
- **Instance de déontologie**
- **Point sur la nouvelle organisation des territoires**

Nous comptons sur chacun d'entre-vous.

Ces heures sont des heures mensuelles d'information syndicale, autorisées sur le temps de travail pour tout le personnel, syndiqué ou non.